

Anne-Marie HOUDEBINE-GRAVAUD

Université d'Angers

GESTION ET ETHIQUE LINGUISTIQUES :

**Note Sur La Féminisation Des Noms De
Métiers En Français Contemporain**

L'installation officielle de la commission de terminologie relative à la féminisation des noms de métiers eut lieu en avril 1984; l'arrêté, paru au journal officiel le 29-2-84, avait été précédé de différents travaux : constitution d'une équipe de personnalités et de linguistes, relevés des recherches déjà accomplies sur le thème (recherches universitaires ou actes concrets); cela sur l'initiative d'Yvette Roudy, alors ministre des droits de la femme (M. Mitterrand président et M. Fabius, premier ministre). A. Benoîte Groult fut confiée la présidence de la commission; ainsi elle put devenir la cible des attaques de ceux qui croient toujours la langue française immobile et immobilisable (ils diraient intouchable, comme l'indique l'actuelle controverse sur la réformette de l'orthographe).

De plus il s'agissait de féminisation des noms de métiers, donc de femmes, précisément dit de représentation linguistique des femmes au plan social (vs leur occultation sous le terme supposé générique du masculin) ce qui permit à beaucoup de laisser libre cours à une hargne profonde, envers les femmes et envers ce droit qu'elles s'arrogeaient de vouloir être nommées et se nommer. Car les mêmes supposèrent que la commission n'était constituée que de femmes, malgré l'installation officielle de ladite commission; ce qui suppose l'application des textes qui traitent de la composition de telles assemblées de travail.

Point besoin d'insister d'autant que j'ai déjà longuement traité de tout cela ailleurs¹.

Les travaux d'enquête et de réflexions durèrent d'avril 84 à décembre 85; la clôture effective des travaux peut être datée du 16 mars 1986, jour de la parution d'un texte bref résumant les propositions de la commission (Cf. circulaire relative à la féminisation des noms de métiers ci-jointe).

Comme tout autre le français est une langue vivante; il est capable d'innovations linguistiques; les dérivations, compositions, métaphorisations qui surgissent dans la parole de ses locuteurs en témoignent. Pour peu qu'on les écoute sans se laisser entraver par un imaginaire linguistique prescriptif à vision passéiste : le français ayant été parfait (sic) ne peut que «s'abâtardir (re-sic puisqu'il s'agit ici des lieux communs qu'on relève quotidiennement chez les détracteurs de toute innovation fût-elle celle des sujets parlants ou des linguistes; seule l'Académie - et encore! elle vient de s'en apercevoir avec l'orthographe- serait habilitée à produire quelques interventions sur la langue).

Or l'Académie, qui condamna les travaux de la commission de féminisation avant même de savoir ce qu'ils allaient être, avait pris l'initiative, sage, de masculiniser un nom de métier jusque là féminin pour représenter un homme devenu *assistante sociale* et un homme exerçant la fonction de *sage-femme*. *Assistant social* s'étant imposé facilement dans les usages, la première masculinisation ne posa pas de problème, le terme *sage-homme* apparu laissait flotter quelque ironie; la composition un *homme sage-femme* paraissait bizarre; bref les usagers semblaient s'orienter vers *accoucheur* quand l'Académie intervint avec le «beau mot de *maïeuticien*» comme le dit Dumezil; beau mot qui n'en put mais! Nul ne le retint. Plus même quelques *mailloticiens*- autrefois les enfants en bas âge étaient «en maillot» ou «au maillot»- hantèrent les enquêtes

1 Cf. *La linguistique*, «Le français au féminin», Paris, PUF, vol. 23; 1/1987, p. 13-34, ou encore «Une aventure linguistique : La féminisation des noms de métiers», dans *Terminologie et traduction*, publication de la CEE (commission des communautés européennes), p. 91-142. «L'une n'est pas l'autre» ou genre et sexe en français contemporain» dans *Genre et Langage*, Actes du colloque de Paris-Nanterre, déc. 1988, public. de l'Université, p. 107-136.

de production, faites sur la masculinisation de certains termes en parallèle avec celles sur la féminisation.

Ces exemples montrent que le genre en français, tout arbitraire qu'il soit morphologiquement parlant, est porteur d'une valeur sexuée quand il est utilisé dans un lexique animé humain (et même non humain quand il s'agit de la langue poétique ou de celle du rêve). Là encore je ne peux ici entrer dans les détails ou méandres d'une démonstration faite ailleurs², mais l'issue de celle-ci est claire et peut être brièvement résumée : pour les noms animés et donc pour les noms de métiers, le masculin renvoie majoritairement au sexe mâle, aux personnes du sexe mâle, aux hommes donc et le féminin au sexe femelle, aux femmes.

L'entreprise de la commission constituait donc moins une transgression linguistique, qu'une prise en compte des usages et des possibilités du système linguistique français ainsi que de l'état actuel de la société. Sa légitimité comme sa légalité n'avaient donc pas de raison d'être attaquées; ou plutôt quand elle le fut, il s'agit de mauvaises raisons, d'arguments faux plus sexistes et conservateurs, prescriptifs qu'autre chose. Certains heureusement soutinrent cette action, hommes et femmes, qui la déclarèrent de «justice sociale et de clarification linguistique»³ comme l'avaient demandé bien des années auparavant des femmes et de nombreux grammairiens⁴.

2 Voir note 1 articles cités et pour les remarques linguistiques concernant la discussion sur le genre et les protocoles d'enquêtes, «La féminisation des noms de métiers en français contemporain», *Contrastes*, Z'éditions, octobre 1989, p. 39-71.

3 Polémiquant avec les Académiciens et tout particulièrement Alain Peyrefitte dans *Le Figaro*, où tous deux écrivent, cf. Aristide, «Alors messieurs -et madame ne l'oublions pas!- (il s'agit de M. Yourcenar) ne luttez pas pour faire disparaître de la la langue française une féminité qui lui va si bien. Votre devoir au contraire devrait être de revendiquer que, dans tous les domaines où elles s'affirment aujourd'hui, nous ayons des femmes à part entière, jusque dans les règles grammaticales qui en sont à la fois la marque la plus visible et les garantes», *Le Figaro* du 29-6-84 article intitulé «Les verts ont vu rouge!»

4 Cf. Louise Gagneur (1891), Hubertine Auclert (1924) : «La féminisation des noms de notre langue importe plus que la réforme de l'orthographe. Actuellement pour exprimer les qualités quelques droits conquis donnent à la femme, il n'y a pas de mots. On ne sait pas si l'on doit dire, une témoin, une électeur

Propositions de féminisation

Les propositions faites par la commission s'ancrent sur les usages. Ce qui n'est pas toujours le cas dans les commissions de terminologie. Mais j'avais alors pris à coeur ce rôle de linguiste oeuvrant dans la socialité, sans abandonner sa scientificité, aussi le séminaire de maîtrise et de DEA (niveau 2ème et 3ème cycle) de Sciences du langage que j'animai à l'université d'Angers fut-il consacré, cette année là, à la féminisation des noms de métiers. Les relevés d'attestations orales ou écrits, synchroniques donc, mais également diachroniques -recherches dans les dictionnaires, les romans etc.- furent mis à contribution autant que les analyses d'ouvrages lexicaux ou grammaticaux et que les travaux antérieurs des commissions québécoises. Des enquêtes de production et d'attitudes (normes, imaginaire linguistique sur le thème) furent également menées. Des milieux hétérogènes ou au contraire homogènes professionnellement furent enquêtés. Les variables externes habituellement traitées en socio-linguistique furent retenues et travaillées ainsi que les critères relatifs à l'attitude du sujet parlant eu égard à la langue (Imaginaire linguistique laxiste, prescriptif, neutre etc⁵). Des entretiens thématés ainsi que des relevés mé-

ou une électrice... L'absence de féminins dans le dictionnaire a pour résultat dans le code l'absence des droits féminins». L'étude des dictionnaires montre une évolution dans ce siècle : augmentation des n. (noms) et diminution des n.m. (noms masculins) qui vont dans le sens de l'extension de l'épicénie.

Ou encore les grammairiens Damourette et Pichon : «La facilité avec laquelle le français... sait former des féminins différenciés devraient... détourner les femmes adoptant des professions jusqu'à ces derniers temps masculines de ridiculiser leurs efforts méritoires par des dénominations écoeurantes et grotesques aussi attentatoires au génie de la langue qu'aux instincts les plus élémentaires (ils donnent alors des exemples du type *Madame le docteur*...) Le bon sens populaire a jusqu'ici résisté à cette extraordinaire entreprise, on dit couramment une avocate, une doctoresse» Ou encore Grévisse (*Le Bon Usage*) : «Les femmes ont conquis dans le domaine de la politique, de l'administration, de l'industrie, du commerce, du sport, ailleurs encore, des positions des situations qu'il faut bien logiquement désigner en féminisant les noms de métiers qui y correspondent».

5 Pour la notion d'Imaginaire linguistique, que j'avance, voir, *La Linguistique*, 21, 1985, «Pour une linguistique synchronique dynamique», p. 7-36 ou également, «Normes, Imaginaire linguistique et phonologie du français contemporain», *Le Français Moderne*, 1982/4.

diatiques constituent également le corpus : les petites annonces, ou les offres d'emploi apportent souvent nombre d'informations aux linguistes.

Les relevés comme les enquêtes de production montrent qu'une majorité d'usages favorise la féminisation des noms de métiers; cela même quand les attitudes peuvent être différentes. Preuve que le système linguistique impose ses règles, ses *choix*; cf. règle de la quatrième proportionnelle : *menuisier/menuisière* — *huissier/... huissière*, etc. Seuls quelques termes font problème : *médecin* (*vs médecine*), *professeur*, *ingénieur*, etc. sur lesquels la commission a longuement débattu pour aboutir à la proposition suivante, dite de *féminisation minimale*⁶ : Lorsqu'un terme paraît difficile à féminiser, pour quelque raison ou rationalisation que ce soit (la raison peut être morphologique mais ceci est rare; il s'agit donc plus souvent d'une rationalisation esthétique, etc.) l'article sera porteur de la marque sexuée comme dans le cas des épiciènes, c'est-à-dire des termes ayant la même morphologie -le même signifiant - au masculin et au féminin; tel *linguiste* par exemple, soit *le linguiste*, *la linguiste*, ou encore *un journaliste*, *une journaliste*; donc *un médecin*, *une médecin* comme *un/une gynécologue*, *un/une professeur*, même si Voltaire proposait *professeuse* et si les Québécois et Québécoises utilisent *professeure*. Ce qui laisse, à qui veut le dire ou l'écrire, la possibilité de le faire.

En effet la règle unique proposée par la commission est : *féminiser les noms de métiers*; soit chaque fois que vous le voulez, prenant votre parole de *sujet* parlant, féminisez les noms de métiers; mais alors à votre gré : ce qui sous entend que grande confiance est faite à l'imposition systémique et à la dynamique interne de la structure (à la «masse parlante» incorporée par le sujet comme aurait pu dire Saussure légèrement réactualisé!)

D'où féminisation par l'article, comme je viens de le dire, ou par la dérivation (*huissier/huissière*, *magistrat/magistrate*, *inspec-*

6 J'entends par *féminisation maximale* celle qui implique la création d'un terme par emprunt (traduction) et par *féminisation minimale* celle qui se contente d'utiliser la morphologie du genre en français : ex. *une médecin blonde*, etc.

teur/inspectrice, mais également *une sculpteur* ou *une sculpteure*, *sculpteuse* etc. L'usage tranchera.

Il est évidemment étrange au législateur qu'une commission n'impose pas de façon absolue, les règles qu'elle propose. Les linguistes savent que la langue suit souvent sa propre dynamique, aussi en ont-ils/elles tenu compte. Ils savent également, et l'exemple d'Atatürk doit ici être mentionné, qu'une gestion linguistique est possible, dont les linguistes n'ont pas à se défaire, déresponsabiliser. Au contraire.

Redonner au sujet parlant sa responsabilité de *sujet parlant* n'est-il pas favoriser la revivification linguistique? Penser au français comme à une langue encore, toujours vivante, même si, comme d'autres, elle est mortelle et pour la soutenir encore quelques temps lui permettre de mieux refléter les réalités de notre époque, d'être une parole vive pour ses sujets, cela ne constitue-t-il pas une tâche intéressante, importante pour le/la linguiste?

Je le crois; rendre à chacun l'usage effectif de sa parole subjective, faire effraction aux imaginaires prescriptifs, relève pour moi de l'éthique linguistique⁷. C'est pourquoi j'ai répondu favorablement à la demande d'Yvette Roudy et de Benoîte Groult en décembre 1983 : j'ai pensé alors que la tâche proposée pouvait être conforme à mon éthique personnelle et professionnelle : que la linguistique ou le savoir acquis puisse servir le social, les femmes, était exaltant.

Peut-être avais-je alors encore dans l'oreille le bel exposé de Berke Vardar à Rabat, au colloque de la SILF (Société Internationale de Linguistique Fonctionnelle) en 1989, sur l'immense travail linguistique accompli en Turquie, sous l'égide d'Atatürk. Son amour de la langue, du langage, de la linguistique, de son efficacité potentielle, ainsi que son goût du travail, du savoir et son ouverture d'esprit y passait et peut-être m'influçait.

Qu'il en soit ici remercié et salué par ce bref article en son hommage.

⁷ Voir notre «La féminisation des noms de métiers. De l'éthique linguistique» communication au colloque d'Alexandrie, 1986.

Les règles de la féminisation des noms de métier dans le circulaire du 11 Mars 1986 (J. O. du 16-3-86).

Circulaire du 11 Mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre.

Paris, le 11 Mars 1986

Le Premier Ministre

à

Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat

L'accession des femmes, de plus en plus nombreuses à des fonctions de plus en plus diverses, est une réalité qui doit trouver sa traduction dans le vocabulaire.

Pour adapter la langue à cette évolution sociale, Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, a mis en place, en 1984, une commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction, présidée par Mme Benoîte Groult.

Cette commission vient d'achever ses travaux et a remis ses conclusions. Elle a dégagé un ensemble de règles permettant la féminisation de la plupart des noms de métier, grade, fonction ou titre.

Ces règles sont définies en annexe à la présente circulaire.

Je vous demande de veiller à l'utilisation de ces termes :

- dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives ministériels :
- dans les correspondances et documents qui émanent des administrations, services ou établissements publics de l'Etat :
- dans les textes des marchés et contrats auxquels l'Etat ou les établissements publics de l'Etat sont parties :
- dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'Etat, placés sous son autorité ou soumis à son contrôle, ou bénéficiant de son concours financier.

Pour ce qui concerne les différents secteurs d'activités économiques et sociales dont vous avez la charge, il vous appartient de prendre les contacts nécessaires avec les organisations socio-professionnelles concernées afin d'étudier les modalités spécifiques de mise en œuvre de ces dispositions.

LAURENT FABIUS

ANNEXE

Règles de féminisation des noms métier,
fonction, grade ou titre

Les féminins des noms de métier, fonction, grade ou titre sont formés par application des règles suivantes :

1. L'emploi d'un déterminant féminin : une, la, cette.

2. a) Les noms terminés à l'écrit par un «e» muet ont un masculin et un féminin identiques : une architecte, une comptable...

Remarque. — On notera que le suffixe féminin «esse» n'est plus employé en français moderne : une poétesse...

b) Les noms masculins terminés à l'écrit par une voyelle autre que le «e» muet ont un féminin en «e» : une chargée de mission, une déléguée...

c) Les noms masculins terminés à l'écrit par une consonne, à l'exception des noms se terminant par «eur», ont :

— un féminin identique au masculin ; une médecin... ;

— ou un féminin en «e» avec éventuellement l'ajout d'un accent sur la dernière voyelle ou le doublement de la dernière consonne : une agente, une huissière, une mécanicienne...

d) Les noms masculins terminés en «teur» ont :

— si le «t» appartient au verbe de base, un féminin en «teuse» : une acheteuse... ;

— si le «t» n'appartient pas au verbe de base, un féminin en «trice» : une animatrice...

Remarques :

— l'usage actuel a tendance à donner un féminin en «trice», même à des noms dans lesquels le «t» appartient au verbe de base : une éditrice... ;

— dans certains cas, la forme en «trice» n'est pas aujourd'hui acceptée ; dans ce cas, on emploiera un féminin identique au masculin : une auteur...

e) Les autres noms masculins terminés en «eur» ont, si le verbe de base est reconnaissable, un féminin en «euse» : une vendeuse, une danseuse...

Remarque. — Le suffixe féminin «esse» n'est plus employé en français moderne : une demanderesse...

Si le verbe de base n'est pas reconnaissable, que ce soit pour la forme ou le sens, il est recommandé* faute de règle acceptée, d'utiliser un masculin et un féminin identiques : une proviseur, un ingénieur, un professeur...

* On notera l'usage du verbe *recommander*

Commentaire bref :

La règle 1 met en évidence la féminisation minimale possible (avec usage du déterminant féminin).

La règle 2 traite de toutes les féminisations possibles et en particulier des dérivations (2b, 2c (2ème tiret), ou des épécénies dues au terme en *-e* (2a) ou à certaines difficultés morphologiques ou idéologiques (2c, 1er tiret).

Quant aux règles 2d et 2e, elles concernent plus particulièrement les termes en *-eur* ou *-eur*, qui nous ont un temps retenu (e)s.

A. - M. HOUDEBINE - GRAVAUD
